



Syndicat
de la Magistrature

Déclaration Liminaire de la CGT et du SM à la FS ministérielle du 03 octobre 2023

De tragiques évènements ont une fois de plus touché nos collègues depuis la dernière formation spécialisée. Le déni de l'administration n'a pour égal que son mépris pour ses agent-es. Un « délai de décence » est-il prévu quand l'on voit que des postes de collègues non encore inhumés sont déjà proposés ? L'administration peut elle-même faire une déclaration d'accident pour des collègues décédés au travail ?

Par ailleurs, l'inflation conjuguée à la baisse constante du pouvoir d'achat des fonctionnaires ne peuvent que nous inquiéter quand on sait que des agents de catégorie C, notamment, sont rémunérés au SMIC depuis des années de par l'absence de revalorisation globale de l'ensemble des grilles indiciaires et d'indexation du point d'indice sur le coût de la vie comme le revendique la CGT. On nous fera remarquer que l'administration s'est investie dans la « revalorisation » indemnitaire notamment des agents du ministère. Rappelons qu'avec la situation indiciaire actuelle, un agent de catégorie C perd entre 500 et 600 € par mois, un catégorie B entre 650 et 750 € par mois et un catégorie A entre 850 et 1 270 € par mois.

La mise en place des formations spécialisées au sein des CSA révèle quant à elle quelques surprises. D'un côté, des experts demandés par les syndicats au titre de l'article 88 sont refusés car la plus-value des collègues désignés au comité ne serait pas démontrée, et de l'autre, la présidence du CSA désigne des « experts permanents » à tout va dont certains se plaisent à rapporter à l'extérieur les échanges ayant eu lieu au sein de l'instance. La question des experts (art. 88) soulève des problématiques telles qu'il est donc nécessaire d'échanger sur le sujet.

Les premières réunions permettent également de constater que la transition entre CHSCT et FS n'a pas été préparée : pas de rapport annuel des présidents de CHSCT, une collecte des registres SST qui s'avère assez aléatoire et non exhaustive et une mise en place qui s'est faite à moyen constant au sein des directions.

Enfin, à Mayotte, les inquiétudes de nos collègues sont grandes entre les coupures d'eau, les supermarchés pris d'assaut et les fermetures d'écoles à tour de rôle selon un calendrier très aléatoire. Les professionnel.le.s vivent un quotidien particulièrement complexe et éprouvant sans perspective rassurante et sont en attente que le ministère prenne davantage en considération leur situation. Nous attendons donc des réponses précises sur ce point pour lequel nous avons interpellé le DSJ, l'administration devant rendre compte des actions envisagées.

- Quelles actions avez-vous engagées ?
- Quelles actions seraient menées si la situation venait à empirer d'autant plus que sont également évoquées une possible crise alimentaire ainsi qu'une crise dans les hôpitaux ?

Vos représentants CGT et SM